

LE PETIT GUIDE 2026 DES DÉLÉGUÉ(E)S (OU CONCRÈTEMENT : À QUOI JE SERS ?)



Territoire d'Énergie Somme (TE80)
répond aux besoins énergétiques
de ses 764 communes
et 15 EPCI adhérents.

À l'échelle du département,
TE80 s'appuie sur les délégué(e)s
de communes, désigné(e)s par chaque
conseil municipal. Ils élisent ensuite
le collège des communes, qui siège
au comité syndical aux côtés
du collège des EPCI.

La capacité du syndicat à agir
pour le territoire dépend
de l'implication de l'ensemble
de ces représentants locaux
dans les sujets d'énergie.

SOMMAIRE

P 2 | PRÉSENTATION ET DOMAINES
D'INTERVENTION DE TE80

P 3 | ORGANISATION ET
GOUVERNANCE

P 4 | RÔLE DES DÉLÉGUÉ(E)S



PRÉSENTATION ET DOMAINES D'INTERVENTION DE TE80

Une organisation «garante d'un service public de l'énergie, pour et avec les territoires», depuis 1969.

Syndicat d'énergie départemental, TE80 intervient sur délégation des collectivités de la Somme pour conduire des travaux, accompagner des projets et apporter des aides financières adaptées à leurs besoins en matière de maîtrise de l'énergie et de transition énergétique.

Réseaux d'énergie | Propriété et gestion territoriale

- Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité et de Gaz ⁽¹⁾
- Travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement des réseaux publics d'électricité
- Travaux et maintenance sur les réseaux d'éclairage public
- Travaux de génie civil pour les télécommunications
- Création et exploitation de réseaux de chaleur

Efficacité et transition énergétique | Accompagnement à la sobriété énergétique.

- Groupements d'achat de gaz et d'électricité
- Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
- Appui à la rénovation énergétique des bâtiments publics et des chaufferies
- Groupements de commandes pour travaux et services énergétiques
- Projets d'énergies renouvelables

Aménagement et animation du territoire

- Déploiement d'un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Vidéoprotection : maîtrise d'ouvrage et maintenance
- Système d'information géographique (SIG) mutualisé pour les EPCI
- Accompagnement aux Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)
- Concours *Ecoloustics* : sensibilisation des élèves à la transition énergétique
- Programme *Les Arts de la Rue* : embellissement des postes de transformation

⁽¹⁾ Réseaux concédés à Enedis, la SICAE de la Somme et du Cambrasis, GRDF, SICAE, Antargaz et Gazelec Péronne

Plus de 40 M€
d'investissements
annuels



45 M€ de travaux
annuels réalisés
sur les réseaux
électriques

764 communes
adhérentes,
et 15 EPCI

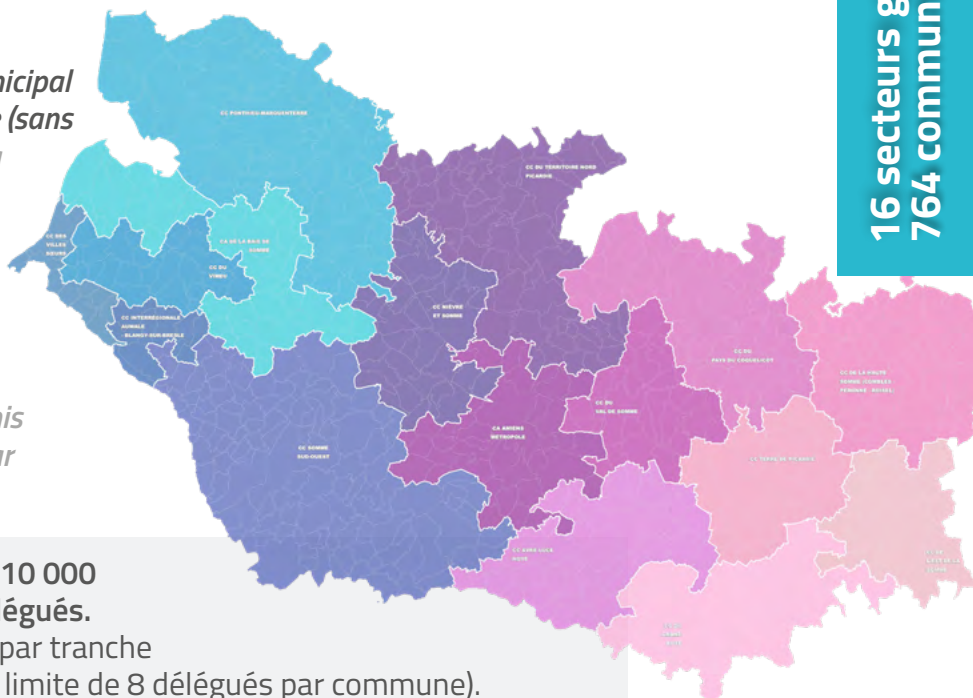


Rénovation
énergétique
de plus de
650 bâtiments
publics

ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE TE80

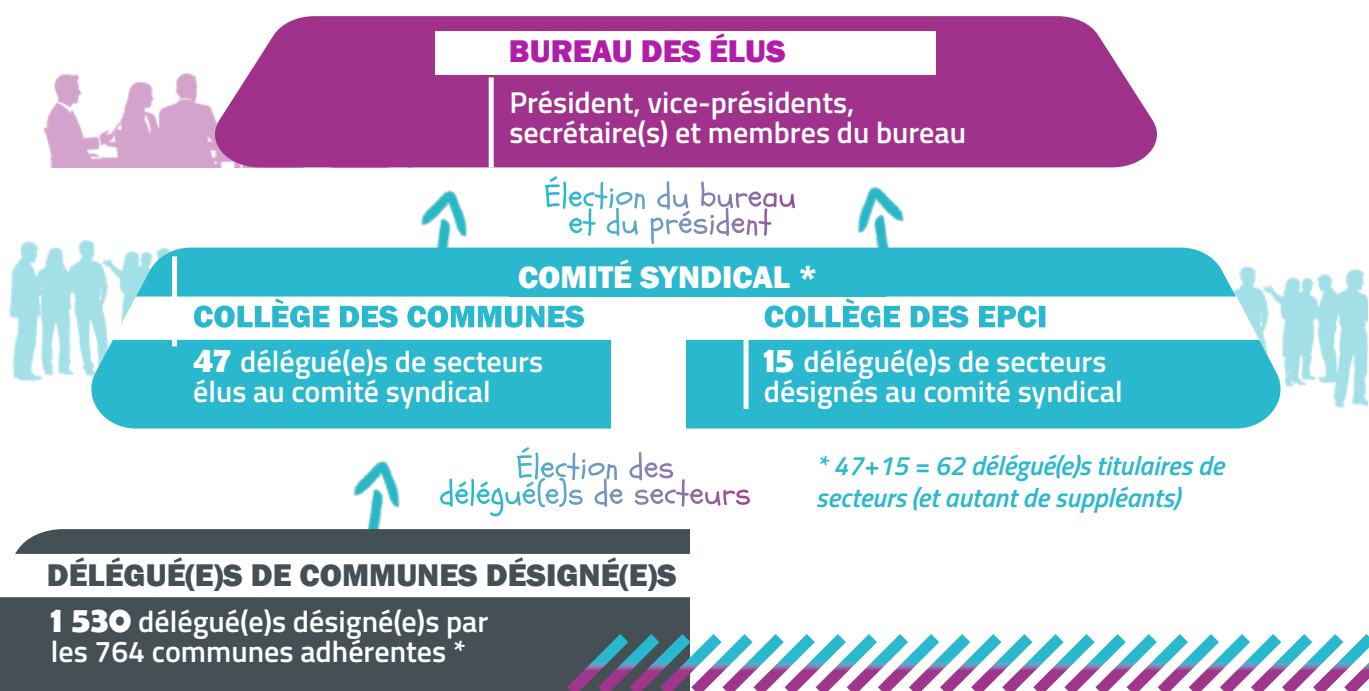
Dès son élection, chaque conseil municipal désigne ses délégué(e)s de commune (sans ordre de priorité), pour représenter la municipalité sur le secteur de TE80 correspondant, dans un périmètre proche de celui de l'EPCI.

Les noms et coordonnées de ces délégués désignés doivent être renseignés dans l'espace adhérent mis en place début 2026 (ou transmis par tout autre moyen à TE80).



Les communes de moins de 10 000 habitants disposent de 2 délégués.
(+1 délégué supplémentaire par tranche de 10 000 habitants, dans la limite de 8 délégués par commune).
Les EPCI de moins de 50 000 habitants disposent d'1 délégué titulaire.
(+1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants).

PROCESSUS ÉLECTORAL DE TE80



* (763 communes x 2 délégué(e)s) + (1 commune x 4 délégué(e)s)
= 1526 + 4 = 1530 délégué(e)s de communes

LE RÔLE DES DÉLÉGUÉ(E)S DE TE80

Quelques repères pour mieux comprendre les missions et champs d'action

DÉLÉGUÉ(E)S DE COMMUNES

En tant que délégué(e) de commune désigné(e), vous prenez part à la **réunion annuelle organisée par TE80 dans votre secteur géographique**. Vous y intervenez en tant que **porte-parole de votre commune**, pour y représenter sa position, exprimer ses attentes et ses besoins, et assurer la bonne circulation des informations.

A tout autre moment, **vous assurez le lien et la communication entre vos administrés, la commune et TE80** sur les sujets concrets du quotidien (éclairage public, réseau électrique, gaz, patrimoine bâti, etc.).

Ce lien est d'autant plus efficace que vous maîtrisez finement les dossiers de votre collectivité. *A noter : à défaut de délégué(e)s désigné(e)s par la commune, le maire et le 1er adjoint sont considérés comme tels.*

DÉLÉGUÉ(E)S DE SECTEURS

Les délégué(e)s de secteurs, élus parmi les délégué(e)s désigné(e)s, participent au Comité Syndical (3 à 4 réunions par an, à Boves) et aux commissions si souhaité, pour **proposer, débattre et voter** les orientations stratégiques de TE80. **Dans le cas des EPCI**, chaque collectivité désigne un délégué pour la représenter au comité. Chaque secteur dispose ainsi équitablement d'un pouvoir décisionnel.

VOS ENGAGEMENTS

- 1** **S'engager** sur les enjeux d'avenir : transition énergétique, déploiement de services pour le territoire.
- 2** **Représenter** l'intérêt général, et non son intérêt propre ou celui d'un tiers.
- 3** **Défendre** les valeurs de solidarité : mutualisation, coopération intercommunale, cohésion territoriale.

